

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°23-011

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, Direction Territoriale de Rouen a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Grand-Quevilly, dont la référence sur le site Realestate est le 4865 pour la mise à disposition d'un terrain.

A l'issue de la procédure de publicité, la société SAS LE MONTREAL dont le siège social est à Rouen est la seule société à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Ainsi, la Direction Territoriale de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n°76-322/065 au profit de la société SAS LE MONTREAL portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : terrain

Durée de l'avenant à la convention : 13 ans à partir du 05/05/2023

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 11/12/2023